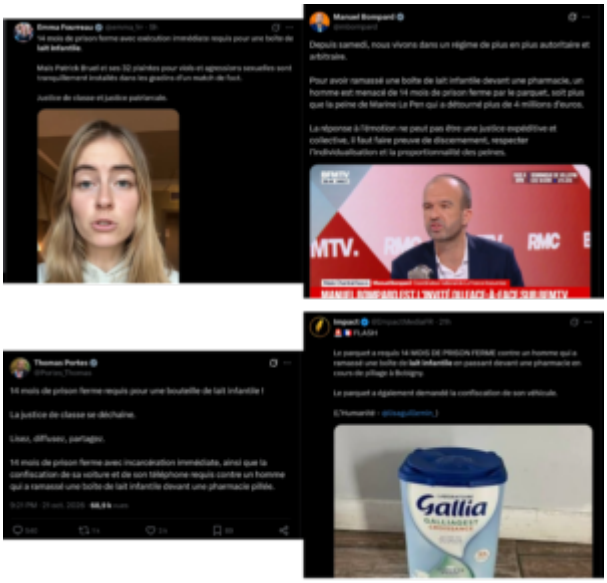
« Prison ferme pour une boîte de lait infantile » : les explications du parquet après une fake news diffusée par plusieurs députés LFI

22/10/2026 à 17h56



INFO LE PARISIEN. Un homme a été condamné mardi à 6 mois ferme pour recel, après le pillage organisé d'une pharmacie à Stains (Seine-Saint-Denis) dans la nuit du 17 au 18 octobre. Présenté à gauche comme le symbole d'une « justice expéditive », le parquet affirme qu'il s'agit là d'« information déformée ».

[…]

Si le tribunal l'a finalement condamné à 6 mois ferme avec mandat de dépôt, c'est-à-dire une incarcération immédiate à l'issue de l'audience, pour recel de vol, ce sont bien les réquisitions qui ont enflammé la toile.

Au-delà de la classe politique, l'affaire a largement dépassé le cercle des élus : des centaines d'internautes ont partagé

et commenté ces publications, exprimant leur écœurement face à ce qu'ils perçoivent comme une peine largement disproportionnée pour un simple vol de lait infantile.

Face à cet emballement, le parquet a détaillé les faits au Parisien. « En premier lieu, il s'agit du pillage d'une pharmacie à Stains dans la nuit du 17 au 18 octobre, manifestement organisé », précise-t-il évoquant « plusieurs individus cagoulés se réunissant devant une pharmacie, hors cadre manifestations, comme le montrent les caméras de vidéosurveillance ». Le mis en cause « est vu commettant les faits et interpellé alors qu'il vient de voler des cartons dont il ignorait le contenu ». Selon le parquet, « il se débarrasse notamment du lait infantile contenu dans les cartons, qui ne l'intéressait pas ».

Loin du profil d'un prévenu sans histoire judiciaire, l'homme est, toujours selon le parquet, « un individu sans travail, déjà 7 fois condamné, notamment pour trafic de stupéfiants, violences aggravées, outrage et rébellion, escroquerie ». En audience de comparution immédiate mardi, « le parquet a requis 14 mois ferme avec mandat de dépôt pour vol aggravé ». « Le tribunal a requalifié en recel de vol et condamné à 6 mois ferme avec mandat de dépôt », conclut le procureur.

[…]

Le Parisien

> *Parquet de Bobigny à BFMTV:*
>
> *"Il s'agit d'un individu sans travail, déjà 7 fois condamné, notamment pour trafic de stupéfiants, violences aggravées, outrage et rebellion, escroquerie.*
>
> *Le mise en cause est vu commettant les faits et interpellé alors qu'il vient de voler des… https://t.co/mCsGLR8W4e*
>
> *— Raphael Grably (@GrablyR) October 22, 2026*

Les précisions d'un journaliste d'Europe1 à la suite d'un article de L'Humanité et de leur journaliste, Lisa Guillemin #17octobre pic.twitter.com/RXqGo0rVhi

— Fdesouche.com est une revue de presse (@F_Desouche) October 22, 2026